** État-major des armées**

**Forces armées en Guyane**

**DiCOM-GSC**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………………….**

|  |
| --- |
| **2025-18HP**  **Objet du marché :**  **Prestations de location d'engins de manutention et d'engins spéciaux au profit des organismes soutenus par la DICOM de Guyane**  **LOT 2 :** Prestations de location d'engins de manutention et d'engins spéciaux au profit des organismes soutenus par la DICOM de Guyane sur les sites isolés |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque candidat pour le marché auquel il soumissionne sous peine de rejet de son offre.

Il se décompose en 2 paragraphes :

* Le paragraphe I intitulé « Éléments demandés au titre de la conformité technique » porte sur la vérification de certaines exigences minimales imposées par le marché.
* Le paragraphe II intitulé « Éléments demandés au titre des critères d’attribution » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix.

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre générale ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrés dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

Pour rappel :

* le candidat ne peut ni modifier ce document ni y formuler des réserves relatives aux documents de marché (article IV.6 du règlement de la consultation);
* l’offre décrite dans le présent document doit impérativement satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans les documents de marché (article VI.2 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière.

# Éléments demandés au titre de la conformité technique

## Interlocuteur titulaire

Le candidat doit obligatoirement communiquer dans le cadre de sa réponse et au titre de la conformité technique, l’identité et les coordonnées du « interlocuteur unique » titulaire en charge de la bonne réalisation et du suivi des prestations (cf. article 15 du CCP n° 2025-18HP).

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

## Interlocuteur suppléant

Le candidat doit obligatoirement communiquer dans le cadre de sa réponse et au titre de la conformité technique, l’identité et les coordonnées du « interlocuteur unique » suppléant en charge de la bonne réalisation et du suivi des prestations (cf. article 15 du CCP n° 2025-18HP).

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article IV.2 du règlement de la consultation n°\_2025-18HP.

Le candidat doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.

## Critère « Valeur technique » (33 points)

### Sous-critère 1 : Qualité des moyens humains (20 points)

* *Elément d’appréciation : « expérience de l’interlocuteur unique » (8 points)*

Il est demandé au candidat de présenter l'expérience de management de l'interlocuteur unique de l'administration assurant le suivi des prestations en précisant obligatoirement son nombre d'années d'expérience en tant que responsable du suivi des prestations dans le domaine, ainsi que ses diplômes, ses qualifications et ses formations dans le domaine (exemple : Curriculum Vitae accompagné des diplômes, attestations de formations …).

**Réponse du candidat** (sur 8 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* *Elément d’appréciation : « expérience de l’interlocuteur suppléant » (8 points)*

Il est demandé au candidat de présenter l'expérience de management de l'interlocuteur suppléant de l'administration assurant le suivi des prestations en précisant obligatoirement son nombre d'années d'expérience en tant que responsable du suivi des prestations dans le domaine, ainsi que ses diplômes, ses qualifications et ses formations dans le domaine (exemple : Curriculum Vitae accompagné des diplômes, attestations de formations …).

**Réponse du candidat** (sur 8 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* *Elément d’appréciation : « expérience du personnel pouvant effectuer les prestations » (4 points)*

Il est demandé au candidat de présenter les CV des personnels pouvant effectuer les prestations (conducteurs d'engins) ainsi que les diplômes détenus, les qualifications et les formations dans le domaine (exemple : Curriculum Vitae accompagné des diplômes, attestations de formations …).

**Réponse du candidat** (sur 4 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : Qualité des moyens matériels (8 points)

Il est demandé au candidat de décrire son parc d’engins de manutention (nombre par type d’engin de manutention).

**Réponse du candidat** (sur 8 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : Qualité de l’organisation proposées (5 points)

Il est demandé au candidat de présenter l’organisation pour assurer la continuité de service en cas d'évènements imprévus (absence ou retard non planifié(e), pannes de véhicules, gestion des demandes urgences…).

**Réponse du candidat** (sur 5 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

## Critère « Délai » (12 points)

Il est demandé au candidat de présenter le délai minimum de préavis pour garantir la prestation, en jours calendaires. Ce délai ne peut excéder 14 jours calendaires à compter de l’envoi du bon de commande.

Pour tout délai conditionnel ou fourchette donné, le plus long sera retenu comme critère de sélection et délai contractuel.

**Réponse du candidat** (sur 12 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

## Critère « Valeur environnementale » (5 points)

Il est demandé au candidat de présenter les actions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations pour favoriser la protection de l’environnement (certification environnementale, politique, formations des conducteurs à l'éco-conduite).

Toute action en faveur de l'environnement qui ne va pas au-delà d’une obligation réglementaire ou contractuelle ne sera pas prise en compte.

**Réponse du candidat** (sur 5 **points**) **:**

|  |
| --- |
|  |